

Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles

Comité plénier

Compte rendu de la réunion du 11 décembre 2023 (visioconférence)

Participants :

M. BORDE Sylvain	Préfecture-Sgar	Mme MALHERBE Laëtitia	Conseil régional
Mme CUDONNEC Laurence	ARS	M. MARGUERITTE David	Conseil régional
M. FONTAINE Xavier	Académie Ndie	Mme OUADAH Hafidha	Conseil régional
M. GUICHARD Xavier	Drajes		
Mme LAILLER BEAULIEU Michèle	Dreets	Mme BOFF Frédérique	Région
Mme LENOURY de CARLI Karine	Dreets	Mme DAUTREY Clarisse	Région
M. MAGNIER Dider	Académie Ndie	M. LEBOUCHER Denis	Agence orientation métiers
M. PINDARD Alain	Draaf	M. TRIOREAU Jean-Baptiste	Région
M. ABIDI Raouf	Unsa	Mme BASTIE Françoise	Normandie Université
M. ANQUETIL Eric	FO	Mme GRANDMAIRE Priscillia	Pôle emploi
Mme BELLIER de FROMONT Pascaline	FRSEA	M. LESUEUR Marc	Apec
M. de CAMBOURG Mikaël	U2P	Mme MEININGER Karine	Pôle emploi
M. DUFOUR Pascal	U2P	M. TREFFLE Dominique	Ceser
M. KAROUI Nejib	CFDT		
M. LEBARBÉY Alexandre	CGT	Secrétariat permanent :	
Mme LEMARCHAND Roseline	U2P	M. CHEVALIER Luc	Carif-Oref/Crefop
M. MICHEL Jean-Luc	CFDT	Mme GUILLAUME Cécile	Carif-Oref
M. MIRIANON Cyril	FSU		
Mme MOULET-HELLOUIN Sandrine	CCIR		
M. SCELIN Philippe	CMPE		
Mme TOUCHARD Séverine	Medef		
M. VARTERESSIAN Olivier	Medef		
M. VERNON Yves	Udes		

En l'absence de MM. ALBERTINI et MORIN, Mme LAILLER BEAULIEU et M. MARGUERITTE co-président la séance.

Le quorum est atteint.

1. Approbation du compte rendu du comité plénier du 13 novembre 2023 :

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents ([consulter le document](#)).

2. Carte des formations initiales professionnelles sous statut scolaire pour la rentrée 2024 :

Mme BOFF présente l'évolution de la carte des formations professionnelles scolaires à la rentrée scolaire 2024 (cf [support de présentation](#), [annexe 1](#), [annexe 2](#), [annexe 3](#), [annexe 4](#)).

La carte des formations a été présentée au Conseil Académique de l'Education Nationale et au Ceser.

En réponse à la question de M. VARTERESSIAN sur la méthode employée pour la préparation des rentrées scolaires, Mme BOFF souligne l'importance de la concertation avec les représentants professionnels, les lycées et le territoire. L'arrivée de la réforme de la voie professionnelle et les préconisations ont complètement bouleversé le calendrier, ce qui explique que les objectifs de concertation n'ont pu être tenus cette année. Elle reconnaît le manque d'exemplarité de la Région sur ce point.

En ce qui concerne le numérique, des capacités de formation qui existaient déjà ont été augmentées. Par ailleurs, après avoir travaillé avec le lycée et pris connaissance de l'impact de la rénovation des diplômes dans le numérique, le projet d'ouverture du BTS à Condé en Normandie a été retiré afin de retravailler, probablement dès le mois de janvier, avec les représentants professionnels et l'établissement de Condé qui rayonne particulièrement sur le sujet du numérique. Les modifications dans ce domaine vont renforcer les capacités existantes.

M. TREFFLE précise que l'avis de la commission emploi-formation du Ceser sur la carte des formations sera rendu jeudi 14 décembre. Cette commission a pris acte de l'année de transition et la mesure de la carte qui a été prise pour s'adapter aux effectifs. La commission a pointé la réduction du Bac Pro Agora qui se faisait dans les lycées périphériques. L'offre étant inférieure à la demande, quelle possibilité sera offerte aux jeunes de ces lycées en compensation de leur impossibilité d'entrer en Agora ?

Par ailleurs, même si les formations sont peu fréquentées à ce jour, la C1 du Ceser déplore la fermeture dans le secteur du sanitaire et social : les besoins en termes d'encadrement dans les EHPAD, entre autres, seront importants dans les années à venir. Une réflexion sur cette offre sur la zone du Havre devrait être engagée.

En ce qui concerne la cybersécurité, la commission se demandait si l'offre ouverte correspond réellement aux besoins des professionnels. Il faudra donc, peut-être, retravailler aussi cette filière pour qu'elle soit bien adaptée aux demandes des professionnels. Il ne s'agit pas de former des jeunes sur un métier qui peut être très attractif sans qu'il y ait de possibilités réelles de débouchés pour eux à la suite de leur formation, ce serait contre-performant.

Les membres de la C1 attendent avec impatience le travail qui va se mettre en place dans le cadre du quadripartisme où chaque partie pourra donner son avis, entre autres dans la logique du nouveau CPRDFOP afin que la carte des formations corresponde à la fois au besoin social des normands, aux demandes exprimées sur le territoire, et particulièrement sur les territoires enclavés, et à la réalité de leurs possibilités d'insertion et de leurs possibilités de mobilité, particulièrement toujours sur ces territoires dans lesquels il n'y a pas beaucoup d'offres de suite de parcours.

M. TREFFLE signale que la commission prospective a fait l'objet d'une saisine sur les métiers du sanitaire et social. Un travail commun pourrait être effectué avec la commission 1 sur « se former en Normandie » (quels dispositifs sont à la disposition des Normands pour se former, se professionnaliser sur les métiers).

Mme BOFF apporte quelques éléments de réponse :

- Le Bac Pro Agora (assistance à la gestion des organisations et de leurs activités) a une seconde commune avec le « Bac Pro transport » et le « Bac Pro logistique ». Les jeunes ont donc la possibilité d'aller vers le « Bac Pro logistique », filière qui recrute, qui est intéressante et

attractive. Néanmoins, si les jeunes veulent faire un « Bac Pro Agora », d'autres places restent disponibles, en internat, dans un autre établissement.

- Les fermetures dans le sanitaire et social concernent exclusivement deux BTS dans le secteur privé. Les établissements souhaitaient les fermer pour redonner du souffle à d'autres BTS existants. Une nouvelle réflexion s'impose car certains diplômes de ce secteur changent complètement d'approche, comme le « CAP assistant technique en milieu familial et collectif » qui devient le « CAP assistant au grand âge ». Le diplôme est axé sur les personnes âgées et plus sur les personnes en situation de handicap ni les enfants.
- La Région travaille aujourd'hui à un nouveau process car elle est attachée à la concertation et souhaite un retour des échanges avec l'ensemble des acteurs, tout en intégrant les préconisations ministérielles pour que chacun s'y retrouve.

M. MIRIANON expose ses remarques et ses questions sur ce projet sur lequel la FSU est en désaccord :

- Baisse de la population lycéenne : en regardant le détail, la population augmente en entrée cycle Pro. Pourtant, des formations qui s'adressent à cette population sont fermées.
- Lutte contre le décrochage scolaire : il lui semble surprenant de donner de l'argent aux lycéens pour les inciter à rester au lycée, alors qu'à son avis, les lycéens ne sont pas absents du lycée seulement pour aller chercher de l'argent (cf page 4 du document).

Réponse de M. FONTAINE : ces éléments font partie de la réforme.

- Baisse plus rapide de la population lycéenne dans le privé que dans le public : alors pourquoi les places diminuent plus dans le public que dans le privé ?

Réponse de Mme BOFF : dans les formations professionnelles, le flux diminue mais il reste encore de nombreuses places vacantes. Un zoom sera fait pour apporter des chiffres précis sur les places vacantes.

M. FONTAINE précise qu'il s'agit de l'adaptation aux flux existants, seules les places vacantes ayant été fermées. Il rappelle que tous les ans, lorsque les élèves formulent leurs vœux, si les taux de pression sont élevés, la DRAO ouvre des places quand c'est utile, ce qui a été le cas cette année, entre autres, pour trois baccalauréats industriels.

- Quid du nombre de places en BTS vu qu'un tiers des places disparaissent à la rentrée prochaine :

M. FONTAINE expose les deux phénomènes qui sont rencontrés : les fermetures des places vacantes et les déperditions entre les premières et les deuxièmes années. Un travail est sans doute à mener sur ce point.

- 1 014 places en 2024 (et non 1 044) pour 998 constatés à l'effectif 2022 : le delta de 16 places compliquera l'entrée des néo bacheliers en formation s'ils ne souhaitent pas suivre une formation en apprentissage, autre solution qui leur est proposée (400 places).

Réponse de Mme BOFF : elle partage l'avis de M. MIRIANON sur l'apprentissage qui ne correspond pas à tous les élèves.

- Fermeture du « BTS Tourisme » à Coutances alors que les professionnels du secteur disent tous qu'ils ont besoin de ce BTS, réduction de places pour le « BTS Tourisme » à Deauville, mais, en revanche maintien de la totalité des places pour un BTS qui ne fait pas le plein en tourisme à Bayeux. N'y-a-t-il pas une autre solution, telle que la répartition des places sur le territoire afin de permettre aux jeunes de se former auprès de chez eux ?

M. FONTAINE signale que 77 places sont vacantes sur ce BTS en première année sur l'académie, dont certaines à Coutances. Les emplois dans ce secteur sont plutôt saisonniers. 54 % d'insertion professionnelle sur le BTS de Coutances à six mois. Il rappelle que lorsqu'une formation est ouverte à hauteur de sa capacité d'accueil, il faut que le flux des jeunes formés puisse être absorbé sur le marché de l'emploi puisque l'objectif des réformes, actuellement, est que les jeunes qui sortent diplômés du lycée professionnel puissent trouver une insertion professionnelle. La préoccupation majeure est d'offrir un avenir aux jeunes.

Mme BOFF ajoute que le maintien des places à Bayeux est une manière de renforcer les nombreuses places vacantes du « BTS Négociation et digitalisation de la relation client ». Le diagnostic sur le territoire de Coutances a été partagé avec l'établissement et les équipes. A ce jour, le taux d'inscrits en formation à l'issue du BTS est de 55 %, mais le taux de poursuite d'emploi à six mois est de 25 %. La moitié des étudiants du « BTS Tourisme » de Coutances quitte la formation entre la première et la deuxième année. Afin de pouvoir comparer la déperdition entre les premières et deuxièmes années, Mme BOFF transmettra les chiffres des établissements des autres villes.

M. SCELIN souhaiterait, en amont, un accord sur la méthode en la remettant à plat sur le process, afin de respecter le quadripartisme et les territoires. Aujourd'hui, les partenaires sociaux ont du mal à se positionner car la méthode n'est pas stabilisée, et également à cause du bouleversement du calendrier. Il est donc important qu'une des commissions du Crefop puisse stabiliser la méthode de façon à ce que les acteurs concernés aient ces débats en amont pour ensuite discuter en plénier des aspects plus spécifiques ou des détails éventuels qui auraient été oubliés. La méthode est le garant d'un processus qui intègre une concertation de tous les acteurs et des territoires.

M. DUFOUR partage l'intervention de M. SCELIN sur le travail préparatoire, de suivi et d'analyse des ouvertures et fermetures sous statut scolaire et sous apprentissage afin d'avoir une logique cohérente entre l'information initiale sous statut scolaire et l'information initiale sur l'apprentissage.

M. MICHEL déplore le manque d'entreprises pour accueillir les jeunes diplômés d'un BTS qui souhaitent poursuivre leurs études supérieures dans le tourisme ou la communication en apprentissage. Demain, le même souci sera rencontré dans le bâtiment. Il souligne que la forte poussée est surtout dans le supérieur. La CFDT souhaite que les entreprises se mobilisent y compris sur l'apprentissage, que ce soit dans le secteur du tourisme événementiel ou d'autres secteurs recherchés par les jeunes en apprentissage.

M. VARTERESSIAN confirme l'importance de la question de la méthode et de l'implication des partenaires sociaux. En effet, certaines branches peuvent apporter des réponses négatives car elles estiment que les ouvertures ne correspondent pas aux besoins des territoires. La territorialité permettra de mieux traiter la question sur l'adéquation entre les besoins des entreprises et les demandes d'apprentissage. En dehors de cette situation, les entreprises ne pourront pas porter ce projet positivement.

Mme BOFF rappelle que les branches professionnelles étaient conviées systématiquement, les années précédentes, dans les échanges avec les animateurs emploi-formation. Un appel à projet avait même été construit et ouvert uniquement sur les diplômes identifiés par les représentants professionnels.

Par ailleurs, elle souligne que, depuis 2016, les ouvertures de formation sont observées grâce à des indicateurs de suivi pour voir leurs pertinences. Lorsqu'une ouverture n'attire pas, un nouveau travail est mis en œuvre avec l'Agence régionale de l'orientation et des métiers et les services académiques. Le travail de suivi est présenté et voté chaque année par le Crefop.

M. LEBARBEY partage également le point de vue sur la problématique de la méthode.

Par ailleurs, il s'interroge sur ce qui est identifié dans le terme « représentants professionnels » lors des échanges des années précédentes : le paritarisme n'était pas toujours à la hauteur de l'enjeu, seule l'organisation patronale était parfois conviée, et moins souvent le portage paritaire. Il alerte donc sur cette règle.

En ce qui concerne l'organisation, il faut voir comment travailler en amont avec les branches reconnues, puis comment l'interpro vient s'organiser sur une lecture des cartes de formation. Pour la CGT, voter pour ou contre une liste n'a pas de sens, étant donné qu'elle comporte des subtilités. Pour les organisations employeurs et syndicales, le vrai enjeu pour les prochaines années est d'avoir un vrai process, d'identifier comment travailler la carte des formations dans toutes ses aspérités, ses sensibilités et ses divergences. Il donne en exemple la suite de l'EPR de Penly et la question du travail, en amont, au niveau de la carte des formations. Il réaffirme que voter pour ou contre une liste n'est pas à la hauteur du quadripartisme.

Mme BOFF signale que le travail autour du nucléaire a commencé il y a plus de deux ans. Elle entend la problématique exprimée, comprend la frustration à recevoir des lignes de tableaux. Elle conçoit de pouvoir échanger sur les données même si le sujet est très technique et compliqué.

Mme DAUTREY souligne que ce point sera discuté dans le groupe de travail qui préparera la feuille de route du Crefop, début 2024.

M. KAROUI reconnaît la volonté de mieux accompagner chaque lycéen professionnel pour éviter les abandons et de compenser les fermetures sous statut scolaire par des ouvertures en apprentissage. Néanmoins, il souhaiterait que la région soit aussi un vecteur de formations universitaires pour qu'elle devienne un terrain de cadres supérieurs, ce qui aiderait à améliorer l'attractivité pour les entreprises de hautes technologies.

M. MIRIANON précise que la FSU a demandé, lors du CAEN, l'ouverture d'un moratoire sur la fermeture du BTS de Coutances, ce qui permettrait de garder des places pour les bacheliers, à la rentrée prochaine, et voir si effectivement les retours des professionnels du secteur et du bassin d'emploi sont avérés.

Mme BOFF confirme que cette demande a été notée et qu'elle est en cours d'arbitrage. Elle précise, par ailleurs, qu'il faut deux langues vivantes pour accéder à ce BTS, alors que les étudiants de Bac Pro qui entrent en BTS n'en pratiquent qu'une seule.

M. MIRIANON répond qu'au moment du CAEN, son ressenti était que l'arbitrage avait déjà été rendu en défaveur de la proposition de la FSU.

M. MARGUERITTE peut comprendre la dissonance de message sur le « BTS Tourisme » entre les professionnels du tourisme qui font part de leurs difficultés de recrutement extrêmes, surtout dans un département qui progresse sur le plan touristique, et des formations dont nombre de places restent vacantes.

La carte des formations rentrée scolaire 2023 reçoit un avis favorable du comité plénier du Crefop :

- **Avis favorable : 12 voix** : Académie de Normandie, ARS, CCIR, Conseil régional (3 : Mmes MALHERBE et OUADAH, M. MARGUERITTE), Draaf, Drajes, Dreet, FRSEA, U2P, Unsa
- **Contre : 7 voix** : CFTC, CGT, CPME, FO, FSU, Medef, Udes
- **Abstention : 1 voix** : CFDT

3. Demandes d'agrément préfectoral à la formation des membres du CSE :

Mme LENOURY de CARLY présente [les 5 dossiers](#) qui sont soumis au vote des membres du comité plénier.

SAS Forma Plus :

- **Avis favorable : 14 voix** : Académie de Normandie, ARS, CCIR, Conseil régional (2 : Mmes MALHERBE et OUADAH), CPME, Draaf, Drajes, Dreet, FRSEA, Medef, U2P, Udes, Unsa
- **Contre : 5 voix** : CFDT, CFTC, CGT, FO, FSU
- **Abstention : 0 voix**

Bréard-David Sandrine :

- **Avis favorable : 14 voix** : Académie de Normandie, ARS, CCIR, Conseil régional (2 : Mmes MALHERBE et OUADAH), CPME, Draaf, Drajes, Dreet, FRSEA, Medef, U2P, Udes, Unsa
- **Contre : 5 voix** : CFDT, CFTC, CGT, FO, FSU
- **Abstention : 0 voix**

Mix Formation (SAS Prévhyse) :

- **Avis favorable : 14 voix** : Académie de Normandie, ARS, CCIR, Conseil régional (2 : Mmes MALHERBE et OUADAH), CPME, Draaf, Drajès, Dreets, FRSEA, Medef, U2P, Udes, Unsa
- **Contre : 5 voix** : CFDT, CFTC, CGT, FO, FSU
- **Abstention : 0 voix**

Association Think Tank ABC :

- **Avis favorable : 14 voix** : Académie de Normandie, ARS, CCIR, Conseil régional (2 : Mmes MALHERBE et OUADAH), CPME, Draaf, Drajès, Dreets, FRSEA, Medef, U2P, Udes, Unsa
- **Contre : 5 voix** : CFDT, CFTC, CGT, FO, FSU
- **Abstention : 0 voix**

UDD Formation Entreprises :

- **Avis favorable : 14 voix** : Académie de Normandie, ARS, CCIR, Conseil régional (2 : Mmes MALHERBE et OUADAH), CPME, Draaf, Drajès, Dreets, FRSEA, Medef, U2P, Udes, Unsa
- **Contre : 5 voix** : CFDT, CFTC, CGT, FO, FSU
- **Abstention : 0 voix**

4. Informations diverses :

a. Calendrier du premier semestre 2024 :

- 10 janvier de 9 h 30 à 12 h 30 - Caen : groupe de travail pour la préparation de la feuille de route
- 29 janvier à 10 h à la Préfecture - Rouen : bureau (feuille de route Crefop dont commissions, Poc Agri)
- Commissions sur février
- 18 mars à 10 h à la Région – Caen : bureau
- Commissions
- 10 juin à 10 h à la Préfecture - Rouen : bureau
- 8 juillet de 9 h 30 à 11 h 30 – en visio : comité plénier

b. Présentation PMQ 2030

Un groupe de travail a été mis en place pour préparer une présentation des travaux nationaux réalisés par France Stratégie, la Dares et le Carif-Oref sur la Prospective des Métiers et Qualifications en 2030. Cette présentation se déroulera lundi 19 février de 14 h à 17 h dans l'auditorium de l'Abbaye aux Dames à Caen.

3. Questions diverses :

M. LEBARBEY rappelle que les partenaires sociaux souhaiteraient être associés à l'expérimentation du poc agriculture afin d'appréhender le rythme et les mécanismes pour la suite.

Mme DAUTREY précise que le projet est toujours sur le volet suivi du marché et restitution technique. Le prestataire travaille autour d'un petit guide sur les conditions de réussite. Ce point sera mis à l'ordre du jour du bureau du 29 janvier.

Mme LAILLER BEAULIEU rappelle que le Conseil constitutionnel rendra son avis prochainement sur le projet de loi pour le plein emploi. Elle devrait être promulguée au plus tôt fin décembre. Les premiers décrets qui seront publiés en janvier concerneront notamment l'installation du comité national puisque certains travaux devront être menés avant l'adaptation des thèmes au niveau territorial.

Les décrets qui concernent les instances locales (niveaux local, départemental et régional) ne sont pas prévus avant le printemps. Les Catef et les Crefop continueront donc à fonctionner jusqu'à la prise de décisions.

En réponse à la question de M. SCELIN quant à ce que sera l'articulation dans le secteur de la formation professionnelle (accompagnement des demandeurs d'emploi et des actifs) entre l'échelon départemental, voire infra départemental, et l'échelon régional, Mme LAILLER BEAULIEU précise que la volonté affichée de la DGEFP, aujourd'hui, est d'inscrire le minimum dans les décrets afin de laisser le maximum de marges de manœuvre au niveau des territoires.

A ce jour, les missions de chaque instance sont seulement mentionnées dans le rapport du préfigurateur national. Il a plutôt ciblé les missions des instances en fonction des missions décentralisées.

En ce qui concerne le niveau régional, les partenaires sociaux, l'Etat et la Région auront la possibilité de discuter posément et collectivement de leurs souhaits. L'Etat est à ce jour très ouvert, et n'a aucun principe de défini. La réflexion sera engagée en tenant compte du passé et de l'expérience sur les territoires.

En l'absence d'autres questions et remarques, la séance est levée.